D. ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE JURIDIQUE

Mérové-Pierre- Cabinet d'Experts Comptables

P.O. Box 13270, Delmas
Port-au-Prince
Haïti

7, rue Lechaud
Bourdon, port-au-prince
Haïti

Téléphone (509) 245-8537
(509) 260-2843
Fax (509) 245-1078
email: mmerove@kpmghaiti.com

Rapport des vérificateurs indépendants

Conseil d'Administration
Banque de la République d'Haïti:

Nous avons vérifié les bilans de la Banque de la République d'Haïti aux 30 septembre 2004 et 2003, ainsi que les états des résultats, de l'évolution du capital et des comptes de réserves et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, nos vérifications ont été effectuées conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des normes comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous croyons que nos vérifications fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les opérations de Télécommunications d'Haïti S.A.M. (Téléco), filiale de la BRH, ne sont pas consolidées dans les états financiers ci-joints, parce que les informations financières de cette filiale ne sont pas fiables. Ce placement est reflété à la valeur de consolidation et la quote-part de la BRH dans l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur la base des états financiers internes non vérifiés de la Téléco, net d'une provision estimée par la Direction. Si les comptes de la Téléco avaient été consolidés, plusieurs postes des états financiers ci-joints ainsi que l'information fournie par voie de notes auraient été sensiblement différents.

Tel que décrit à la note 1, les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, et conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale, dont certains articles diffèrent des Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière.

Mérové-Pierre- Cabinet d'Experts Comptables,
a partnership established
under Haitian law, is a member of
KPMG International, a Swiss association.

À notre avis à l'exception du fait que les comptes de la Téléco ne sont pas consolidés dans les états financiers ci-joints, comme le mentionne ce paragraphe ci-dessous, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la BRH aux 30 septembre 2004 et 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les normes décrites à la note 1.

Port-au-Prince, le 25 février 2005

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans
30 septembre 2004 et 2003
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes		2004	2003
ACTIF				
LIQUIDITÉS				
Encaisse en gourdes		G	395,109	675,228
Avoirs en devises	2		2,998,958	2,641,495
			3,394,067	3,316,723
PLACEMENTS				
Placements en devises	3		4,585,401	4,160,758
Avoirs en or	4		20,012	21,328
Disponibilités en DTS	5		31,048	14,222
			4,636,461	4,196,308
PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX	6		6,245,918	6,993,430
PRÊTS ET AVANCES				
Crédits à l'État Haïtien	7		22,757,424	20,221,043
Prêts et avances au personnel et aux autres institutions	8		1,113,440	994,542
Prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires	9		3,000	628,000
			23,873,864	21,843,585
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations, au coût	10		1,671,930	1,621,890
Moins amortissement cumulé			(342,445)	(234,536)
			1,329,485	1,387,354
AUTRES				
Placement à la Téléco	11		1,923,380	1,923,380
Autres éléments d'actif	12		1,042,189	906,860
			2,965,569	2,830,240
		G	42,445,364	40,567,640

Voir les notes aux états financiers

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans (suite)
30 septembre 2004 et 2003
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes		2004	2003
PASSIF, CAPITAL ET RÉSERVES				
BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION	13	G	10,617,591	10,668,687
ENGAGEMENTS EN DEVISES	14		4,924,148	3,776,400
CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX	15		7,212,125	8,331,880
ENGAGEMENTS EN MONNAIE LOCALE				
Engagements envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires	16		15,502,556	12,306,438
Engagements envers les autres institutions	17		135,863	145,079
Autres éléments du passif	18		528,564	403,323
			16,166,983	12,854,840
CAPITAL ET RÉSERVES				
Capital			50,000	50,000
Allocations en DTS			740,904	823,016
Moins-values non réalisées sur placements détenus pour revente	3		(51,970)	(2,507)
Réserve de réévaluation			3,279,844	3,165,925
Réserves spéciales			(568,714)	824,946
Réserve légale			74,453	74,453
			3,524,517	4,935,833
		G	42,445,364	40,567,640

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2004 et 2003
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes		2004	2003
REVENUS D'OPÉRATIONS:				
Produits des placements, prêts et avances à l'État Haïtien		G	492,850	518,008
Produits des opérations avec l'étranger			138,408	241,428
Produits des opérations de crédit			63,857	66,793
Autres produits	19		76,252	96,638
			771,367	922,867
DÉPENSES D'OPÉRATIONS				
Intérêts débiteurs et frais financiers			1,074,450	613,580
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie			254,339	267,314
			1,328,789	880,894
DÉPENSES ADMINISTRATIVES				
Rémunérations et charges sociales			452,587	387,994
Dépenses administratives			135,605	169,721
Dotation aux amortissements	10		107,909	61,919
Relations publiques			45,844	4,007
Dépenses relatives à la gestion des actifs			45,331	23,801
Provision pour mauvaises créances-employés	8		25,764	3,365
Dons			23,198	80,560
			836,238	731,367
Total des dépenses			2,165,027	1,612,261
DÉFICIT NET		G	(1,393,660)	(689,394)

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États de l'évolution du capital et des comptes de réserves
Exercices terminés les 30 septembre 2004 et 2003
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	CAPITAL	ALLOCATION EN DTS	(MOINS)/PLUS-VALUES NON RÉALISÉES SUR PLACEMENTS	RÉSERVE DE RÉÉVALUATION	RÉSERVES SPÉCIALES	RÉSERVE LÉGALE
Solde au 30 septembre 2002	**50,000**	**538,043**	**84,448**	**2,488,313**	**1,514,340**	**74,453**
Effet de change du DTS	-	284,973	-	-	-	-
Variation de l'exercice	-	-	(86,955)	677,612	-	-
Déficit net	-	-	-	-	(689,394)	-
Solde au 30 septembre 2003 et au 1er octobre 2003	**50,000**	**823,016**	**(2,507)**	**3,165,925**	**824,946**	**74,453**
Effet de change du DTS	-	(82,112)	-	-	-	-
Variation de l'exercice	-	-	(49,463)	113,919	-	-
Déficit net	-	-	-	-	(1,393,660)	-
Solde au 30 septembre 2004	**50,000**	**740,904**	**(51,970)**	**3,279,844**	**(568,714)**	**74,453**

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Flux de Trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2004 et 2003
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes		2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Déficit net de l'exercice		G	**(1,393,660)**	(689,394)
Éléments de conciliation du déficit net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:				
Dotation aux amortissements	**10**		**107,909**	61,919
Provision pour pertes sur prêts	**8**		**25,764**	3,365
Effet de change résultant de la réévaluation de la participation dans les organismes financiers internationaux			**747,512**	(3,144,592)
Changement dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:				
Décaissements des prêts et avances, net			**(2,056,043)**	(5,418,677)
Billets et monnaie en circulation			**(51,096)**	2,593,983
Engagements en devises			**1,147,748**	1,277,309
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux			**(1,119,755)**	3,201,786
Engagements envers les banques créatrices de monnaie			**3,196,118**	3,851,191
Engagements envers les autres institutions			**(9,216)**	43,860
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves			**(27,744)**	571,962
Liquidités provenant des activités d'exploitation			**567,537**	2,352,712
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
(Augmentation) diminution des placements			**(440,153)**	336,621
Produits de dispositions d'immobilisations		-		200
Acquisitions d'immobilisations	**10**		**(50,040)**	(350,664)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement			**(490,193)**	(13,843)
Augmentation nette des liquidités			**77,344**	2,338,869
Liquidités au début de l'exercice			**3,653,719**	658,142
Incidence de change sur les liquidités au début de l'exercice			**(336,996)**	319,712
Liquidités à la fin de l'exercice		G	**3,394,067**	3,316,723

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers
30 septembre 2004 et 2003

ORGANISATION

La Banque de la République d'Haïti est une institution dont le capital appartient à l'État et qui remplit le rôle de Banque Centrale. Son organisation est régie par la Loi du 17 août 1979.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaie reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui de la Banque Populaire Haïtienne, appartenant à l'État, et du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. En fonction de la Loi du 17 août 1979, le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

La très grande majorité des éléments d'actif de la Banque, en fonction de la localisation du risque ultime, est située sur le territoire haïtien.

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Les états financiers sont préparés selon la convention de coût historique, suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, et conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale, dont certains articles diffèrent des Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière, notamment: les arriérés de créances et la comptabilisation des intérêts y relatifs, le traitement des gains et pertes de change résultant de la réévaluation des avoirs et engagements de la BRH détenus en devises tel que décrit à la note **1(k)**.

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent les montants des éléments d'actif et du passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers ainsi que les revenus de l'exercice. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(À suivre)

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Placement à Télécommunications d'Haïti SAM (TÉLÉCO)

La BRH détient 97% des actions de la Téléco et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Les états financiers de la Téléco ne sont pas consolidés avec ceux de la BRH étant donné que les états financiers de la Téléco n'ont pas été vérifiés.

Ce placement est maintenu à la valeur de consolidation qui consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes déclarés ou versés net d'une provision substantielle estimée par la Direction **(note 11)**.

(c) Conversion des comptes exprimés en devises

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux de change prévalant à la date du bilan. Les comptes détenus avec le FMI ont été convertis aux taux officiels du DTS par rapport à la gourde prévalant à la date du bilan.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à la réserve de réévaluation **(note 1k)**, tel que prescrit par la loi, à l'exception des éléments dont les fluctuations de change sont supportées par l'État Haïtien et qui sont inscrits aux crédits à l'État Haïtien. Les comptes relatifs au FMI sont les principaux éléments dont les gains ou pertes de change sont supportés par l'État Haïtien **(note 7)**.

Les taux de change du dollar US aux 30 septembre 2004 et 2003 étaient de 36.8229 et 42.0253 gourdes haïtiennes pour un dollar US, respectivement. Les taux de change du DTS étaient de 0.01848686 et 0.0254571 DTS pour une gourde haïtienne aux 30 septembre 2004 et 2003, tel que publié par le FMI.

d) Avoirs en or

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation **(note 1k)**. Les cours en vigueur aux 30 septembre 2004 et 2003 étaient de $US 416 et US$ 388 par once d'or. Le stock d'or n'est pas porteur d'intérêts.

(À suivre)

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Placements en devises

Les placements en devises maintenus à l'extérieur du pays sont composés principalement de valeurs mobilières représentant la participation de la BRH dans des institutions financières étrangères, comptabilisée au coût, et de dépôts à terme gardés à échéance, de comptes en marché monétaire, de bons du trésor des États-Unis, d'obligations à terme détenus pour revente qui sont reflétés à leur juste valeur.

Les profits et pertes non réalisés sur ces placements détenus pour revente sont comptabilisés dans un poste séparé des réserves jusqu'à leur réalisation. Lorsqu'on dispose de ces placements, les profits ou pertes cumulés préalablement aux réserves sont alors virés aux résultats nets de l'exercice.

(f) Participation dans les organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la Loi du 17 août 1979, la BRH a enregistré dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements **(note 15)**. Ces transactions gérées par la BRH à titre de fiduciaire sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice.

(g) Prêts et avances à l'État Haïtien

Les prêts et avances à l'État Haïtien représentent un financement au Secteur Public et comprennent les prêts et les avances en comptes courants au gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques.

Les revenus d'intérêts sur ces prêts et avances sont comptabilisés sur une base d'exercice.

La BRH ne provisionne pas les prêts et avances à l'État Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccord spécifique.

(h) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût.

(À suivre)

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(h) Immobilisations (suite)

À l'exception des terrains, des constructions en cours et des aménagements, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile. Les aménagements sont amortis sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisation sont comme suit:

Immeubles et bâtisses	5%
Matériel et mobilier du bureau	20% à 25%
Matériel informatique	20%
Logiciels informatiques	100%
Matériel roulant	25%
Équipements	20%
Installations	20%
Aménagements	20%

(i) Frais d'impression des billets

Les frais d'impression des billets et pièces de monnaie sont enregistrés à la dépense. Les coûts des stocks de billets commandés et non encore reçus sont inscrits aux autres actifs.

(j) Billets et monnaie en circulation

Le montant des billets et monnaie figurant au passif du bilan de la BRH correspond aux billets et pièces de monnaie en circulation, détenus par l'ensemble des agents économiques.

(k) Réserve de réévaluation

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan "Capital et réserves".

(À suivre)

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(l) Contrat de location-vente

La BRH, à titre de bailleur, a cédé pratiquement au preneur tous les avantages et les risques inhérents à la propriété d'un immeuble qu'elle possédait. Les revenus de financement découlant du contrat de location-vente sont enregistrés aux résultats. L'investissement dans le contrat de location, se compose de paiements minimum nets et exigibles en vertu du contrat de location, diminué du revenu de financement non gagné.

(m) Impôts et taxes

Conformément du à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes dans l'exécution de toutes opérations qui lui sont propres.

(n) Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante: 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration.

(o) Opérations avec l'État Haïtien

La Loi du 17 août 1979 régissant la BRH mentionne à l'article 2 alinéa 10, que cette dernière exerce toutes les activités de banquier, d'agent financier et fiscal de l'État Haïtien.

Certains postes figurant au bilan de la BRH sont en fait des opérations de l'État Haïtien. Il s'agit notamment des participations, contributions et effets à payer aux Organismes Internationaux **(notes 6 et 15)**.

Les autres dettes de l'État garanties par la BRH sont gérées en postes hors bilan du fait qu'elles ne deviennent une obligation qu'en cas de défaut de l'État Haïtien **(note 22)**.

(À suivre)

(1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(p) Fonds de retraite

La BRH a institué un fonds de retraite à cotisations déterminées qui est alimenté par des contributions de la BRH et des cotisations des employés.

Suite à une résolution du Conseil de la BRH en 1993, les bénéfices du fonds de retraite sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil.

(q) Juste valeur des éléments financiers

À l'exception des placements, dont la juste valeur est divulguée séparément, la juste valeur des autres éléments financiers est pratiquement égale au coût.

(2) AVOIRS EN DEVISES

Les avoirs en devises sont composés de:

En milliers de gourdes		2004	2003
Encaisse en dollars US	G	378,201	531,474
Effets en transit		1,569	9,087
Dépôt à terme – Banque locale		-	210,127
Dépôts à vue à l'étranger –dollars US		2,619,188	1,890,807
	G	2,998,958	2,641,495

Les dépôts à vue sont composés de fonds en dollars placés à un jour, rémunérés à des taux d'intérêts moyens de 0.67% à 1.65%, et de 0.97% à 1.62% en 2004 et 2003, respectivement, et de fonds en euros rémunérés à un taux d'intérêts allant de 1.00% à 2.25% en 2004 et 2003. Au 30 septembre 2004, une valeur de G 252 M de ces fonds avait été donnée en garantie à une banque étrangère dans le cadre d'une transaction d'intermédiaire entre la BRH, le Ministère de l'Économie et des Finances et cette banque étrangère. Cette garantie est couverte par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Au 30 septembre 2003, le dépôt à terme était constitué d'un certificat de dépôt en dollars US émis par une banque locale pour une période de trois mois renouvelable. Il portait intérêts au taux de 1%. Ce dépôt à terme avait été donné en garantie d'une lettre de crédit émise par cette banque en faveur de l'Électricité d'Haïti. Ce dépôt à terme est venu à échéance au cours de l'exercice 2004.

(À suivre)

(3) PLACEMENTS EN DEVISES

Les placements en devises sont répartis comme suit:

En milliers de gourdes	2004	2003
Placements disponibles à la vente (a)	G 4,573,993	3,895,605
Dépôt à terme (b)	-	252,152
Valeurs mobilières:		
Citi Institutional Liquid Reserve	1,504	1,698
Banco Latino Amé-ricano de Exportaciones (Bladex)	8,975	10,243
Banque Arabe Amérique (BAA)	929	1,060
	G 4,585,401	4,160,758

(a) Les placements en devises détenus pour revente sont répartis comme suit:

En milliers de gourdes	2004	2003
Comptes en marché monétaire:		
Coût	G 27,304	45,494
Juste valeur	27,304	45,494
Bons du Trésor des États-Unis:		
Coût	G 1,836,692	1,552,629
Juste valeur	1,810,881	1,536,642
Échéance moyenne	3 mois à 3 ans	1 an à 3 ans
Autres obligations:		
Coût	G 2,761,967	2,299,989
Juste valeur	2,735,808	2,313,469
Échéance moyenne	2 mois à 5 ans	3 mois à 6 ans
Valeur totale des placements:		
Coût	G 4,625,963	3,898,112
Juste valeur	4,573,993	3,895,605
Moins-values non réalisées sur placements détenus pour revente	G (51,970)	(2,507)

Les comptes en marché monétaire portent en moyenne un taux d'intérêts de 0.93% à 6.0% en 2004 et 2003.

Les bons du trésor des États-Unis et autres obligations portent en moyenne un taux d'intérêts allant de 1.3% à 6.5% en 2004 et de 1.0% à .7.2% en 2003.

(b) Au 30 septembre 2003, un dépôt à terme de $ 6,000,000 portant intérêts au taux de 1.25% l'an avait été donné en gage en faveur d'une banque étrangère en garantie d'une lettre de crédit irrévocable émise par la BRH pour le compte de la Téléco S.A. Ce dépôt à terme est venu à échéance en 2004.

(À suivre)

(4) AVOIRS EN OR

Les avoirs en or sont valorisés à leur juste valeur aux 30 septembre 2004 et 2003, et se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2004		2003	
	Onces	Valeur	Onces	Valeur
Federal Reserve Bank of New York	**1,308**	**20,012**	1,308	21,328

Ces réserves détenues à la Federal Reserve Bank of New York ne portent pas d'intérêts.

(5) DISPONIBILITÉS EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)

Ce compte représente les avoirs en compte courant, exprimés en DTS, au Fonds Monétaire International (FMI).

Aux 30 septembre 2004 et 2003, les Droits de Tirages Spéciaux étaient respectivement de 573,977 DTS et 236,681 DTS.

(6) PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Les participations dans les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2004		2003
Fonds Monétaire International (FMI) **(a)**	G	**4,430,173**	4,921,154
Autres organismes internationaux:			
Banque Interaméricaine de Développement (BID)		**1,452,859**	1,658,123
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)		**254,655**	290,633
Association Internationale de Développement (IDA)		**37,373**	42,652
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)		**34,613**	39,504
Société Internationale de Financement (IFC)		**30,268**	34,544
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)		**5,977**	6,820
		1,815,745	2,072,276
	G	**6,245,918**	6,993,430

(a) La participation de l'État Haïtien au FMI est de 60,700,000 DTS aux 30 septembre 2004 et 2003.

(À suivre)

(7) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN

En milliers de gourdes	2004	2003
Prêts et avances - selon accord **(a)**	G **6,679,781**	6,719,768
Placements en monnaie locale **(b)**	**1,217,101**	1,217,101
Déficit du Trésor Public **(c)**	**13,686,722**	10,988,096
Effet de change - FMI **(note 1c)**	**1,172,045**	1,296,078
Intérêts à recevoir – obligations réseau routier	**1,775**	-
	G **22,757,424**	20,221,043

(a) Un accord a été signé entre l'État Haïtien et la BRH le 20 décembre 1996 reconnaissant les créances du Gouvernement envers la BRH et prévoyant le versement d'un montant mensuel par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à titre d'intérêts sur ces créances. Par amendement daté du 19 mars 2003, le montant mensuel à verser par le MEF pour les exercices 2004 et 2003 avait été fixé à 40 millions de gourdes. Conformément au protocole d'accord datant du 19 mars 2003, les intérêts de janvier 2000 à août 2003 ont été capitalisés au compte prêts et avances. Les intérêts de septembre 2003 à septembre 2004 ont été payés au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2004. Le taux de rendement moyen sur les crédits à l'État Haïtien est de 2.29% et 2.56% pour les exercices 2004 et 2003, respectivement.

Les crédits de la BRH à l'État Haïtien n'ont pas d'échéance fixe.

En vertu des protocoles d'accord des 19 mars 2003 et 13 février 2002, des intérêts complémentaires de G 35 millions pour l'exercice terminé le 30 septembre 2003 auraient dû être versés par le MEF à la BRH pour supporter le programme de Bons BRH pour l'exercice 2000 - 2001. Ces intérêts ont été inscrits aux crédits à l'État Haïtien au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2003.

(b) Les placements en monnaie locale sont composés de:

En milliers de gourdes	2004	2003
Bons du Trésor	G **1,165,101**	1,165,101
Obligations et titres	**52,000**	52,000
	G **1,217,101**	1,217,101

(À suivre)

(7) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN (SUITE)

Les Bons du Trésor et les obligations et titres portent intérêts à des taux allant de 1% à 5% l'an. Leurs dates d'échéance vont de 1996 à 2008. Certains bons et obligations sont arrivés à échéance mais n'ont pas été honorés. Des intérêts courus et impayés sur ces placements ont été capitalisés aux prêts et avances à l'État Haïtien.

En milliers de gourdes	**2004**	**2003**
Bons du Trésor:		
À échoir	G **132,602**	192,601
Échus	**1,032,499**	972,500
	1,165,101	1,165,101
Obligations et titres:		
Échus	**52,000**	52,000
	52,000	52,000
	G **1,217,101**	1,217,101

(c) La BRH tient les comptes courants du Trésor Public. Ces comptes ne portent pas d'intérêts et se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	**2004**	**2003**
Exercice courant:		
Recettes publiques - Trésor Public	G **(12,356,511)**	(10,315,820)
Fonds de financement - Trésor Public	**6,135,052**	7,855,222
Dépenses de fonctionnement - Trésor Public	**10,683,229**	5,849,209
Frais légaux	**-**	50,872
Déficit - Exercice courant	**4,461,770**	3,439,483
Déficit - Exercices antérieurs	**11,985,569**	8,546,086
Déficit brut à la fin de l'exercice	**16,447,339**	11,985,569
Dépôts du Gouvernement Central	**(2,925,957)**	(1,116,718)
Autres comptes du Trésor Public	**165,340**	119,245
	G **13,686,722**	10,988,096

(À suivre)

(8) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS

Les prêts et avances au personnel et aux autres institutions sont:

En milliers de gourdes	2004	2003
Employés, net	G 857,154	624,461
Entreprises publiques:		
Téléco (a)	172,586	237,416
OAVCT (b)	58,333	-
EDH (c)	25,367	128,384
Camep	-	4,281
	256,286	370,081
	G 1,113,440	994,542

Aux 30 septembre 2004 et 2003, les prêts aux employés portent intérêt de 4% à 6% l'an et sont ainsi répartis:

En milliers de gourdes	2004	2003
Prêts aux employés, brut	G 903,479	645,022
Provision	(46,325)	(20,561)
	G 857,154	624,461

La provision sur les prêts aux employés a ainsi évolué au cours de l'exercice:

En milliers de gourdes	2004	2003
Provision au début de l'exercice	G 20,561	17,196
Dotation de l'exercice	25,764	3,365
Provision à la fin de l'exercice	G 46,325	20,561

a) Les montants à recevoir de la Téléco sont ainsi composés:

En milliers de gourdes	2004	2003
Avances de fonds	G 22,211	98,039
Avances pour réseau télématique	87,241	87,241
Découverts de comptes courants	63,134	52,136
	G 172,586	237,416

(À suivre)

(8) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS (SUITE)

Les avances de fonds et découverts de comptes courants portent intérêts aux taux de 10% et 12% respectivement et sont remboursables à partir des comptes courants qui présentent un découvert aux 30 septembre 2004 et 2003. Les avances de fonds arrivent à échéance en juin 2005. Les avances faites en 2001 pour le réseau télématique n'ont pas été remboursées.

b) Un prêt de G 75,000,000 a été octroyé à l'Office d'Assurance Véhicule Contre Tiers (OAVCT) au cours de l'exercice 2004. Le prêt porte intérêts au taux de 20% et est remboursable sur une période de trois ans à échoir en janvier 2007.

c) Les montants à recevoir de l'EDH sont ainsi composés:

En milliers de gourdes		**2004**	**2003**
Lettres de crédit et lettres de garanties en faveur de SOGENER	G	**21,175**	120,228
Avances		**4,192**	4,786
Découvert de comptes		**-**	3,370
	G	**25,367**	128,384

En vertu d'un accord conclu entre l'État Haïtien, SOGENER et l'EDH pour la production d'énergie électrique dans plusieurs villes du pays, la BRH a émis des lettres de crédit en faveur de la firme SOGENER.

(9) PRÊTS ET AVANCES AUX BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES

Les prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires sont:

En milliers de gourdes	**2004**		**2003**
Avances à la BNC	G	**3,000**	3,000
Bons BRH mis en pension		**-**	625,000
	G	**3,000**	628,000

L'avance à la Banque Nationale de Crédit (BNC) bénéficie d'un moratoire sur le paiement des intérêts et le remboursement du principal.

(À suivre)

(10) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations au coût ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

Coût 30/09/04		Solde au 30/09/03	Acquisitions	(Transfert)	Solde au
Terrains	G	19,838	-	-	**19,838**
Immeubles et bâtisses		839,819	-	-	**839,819**
Matériel et mobilier de bureau		96,590	983	(42,255)	**55,318**
Matériel informatique		53,198	3,632	(2,948)	**53,882**
Logiciels informatiques		10,165	1,287	(8,954)	**2,498**
Matériel roulant		49,550	1,953	(7,027)	**44,476**
Installations		10,933	7,380	(2,649)	**15,664**
Équipements		106,419	19,902	(4,430)	**121,891**
Aménagements		12,939	6,320	(1,251)	**18,008**
Biens complètement amortis		91,423	-	69,514	**160,937**
		1,290,874	41,457	-	**1,332,331**
Constructions en cours		331,016	8,583	-	**339,599**
	G	1,621,890	50,040	-	**1,671,930**

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé		Solde au 30/09/03	Amortissement	(Transfert)	Solde au 30/09/04
Immeubles et bâtisses	G	33,750	42,005	-	**75,755**
Matériel et mobilier de bureau		50,426	6,486	(42,255)	**14,657**
Matériel informatique		11,161	11,483	(2,948)	**19,696**
Logiciels informatiques		5,495	5,731	(8,954)	**2,272**
Matériel roulant		14,762	11,538	(7,027)	**19,273**
Installations		7,930	3,313	(4,430)	**6,813**
Équipements		14,623	24,117	(2,649)	**36,091**
Aménagements		4,966	3,236	(1,251)	**6,951**
Biens complètement amortis		91,423	-	69,514	**160,937**
	G	234,536	107,909	-	**342,445**

(À suivre)

(11) PLACEMENT À LA TÉLÉCO

Le placement à la Téléco se présente comme suit, à la valeur de consolidation:

En milliers de gourdes	2004	2003
Valeur au coût d'acquisition	G 13,600	13,600
Quote-part des profits antérieurs, net de la provision (a)	1,909,780	1,909,780
Solde à la fin de l'exercice	G 1,923,380	1,923,380

(a) La quote-part de la BRH dans les résultats et l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur la base d'états financiers internes non vérifiés, soumis par la Téléco. À partir de l'exercice 2001, la direction de la BRH, sur base de son évaluation, a enregistré une provision de 100% sur sa quote-part des résultats nets de la Téléco.

Les opérations de la Téléco se résument comme suit:

En milliers de gourdes	2004	2003
Résultats nets	G 483,970	430,172
Actif net	G 1,149,574	3,590,173

(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif sont:

En milliers de gourdes	2004	2003
Stock de billets neufs et monnaie en transit	G 673,339	141,549
Avance sur commande de billets	-	316,778
Avances aux fournisseurs	178,299	178,448
Intérêts payés d'avance - Bons BRH	47,738	137,531
Autres comptes à recevoir	44,350	44,409
Effets collectés à recevoir - BNC	36,682	55,841
Dépôt à terme - Fonds CERA (BNDAI) (note 18)	12,000	12,000
Contrat de location-vente (a)	3,273	5,789
Autres	46,508	14,515
	G 1,042,189	906,860

(À suivre)

(12) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (SUITE)

(a) L'investissement net dans le contrat de location-vente est constitué ainsi:

	Échéancier	Durée	Taux
Contrat avec l'ONA	30/11/ 2005	60 mois	12% l'an

L'ONA effectue des versements mensuels réguliers de G 256,224, incluant principal et intérêts. Ainsi, des intérêts totalisant G 559.3 mille et G 842.4 mille ont été respectivement reçus durant les exercices terminés les 30 septembre 2004 et 2003.

Les titres de propriété seront transférés à l'ONA à l'échéance du contrat.

(13) BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION

Les billets et monnaie en circulation sont:

En milliers de gourdes	**2004**	**2003**
Billets et monnaie émis	G **12,024,190**	11,809,190
Moins: Billets et monnaie hors circulation	**(1,406,599)**	(1,140,503)
	G **10,617,591**	10,668,687

L'émission autorisée représente la garantie que donne la BRH pour les billets et monnaie émis à date. Les billets et monnaie hors circulation représentent les montants détenus par la BRH dans son caveau à ces dates. Au cours des exercices 2004 et 2003 respectivement, G 215,000,000 et G 3,285,000,000 ont été émis par la BRH.

(14) ENGAGEMENTS EN DEVISES

Les engagements en devises se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	**2004**	**2003**
Banques créatrices de monnaie **(a)**	G **4,555,400**	3,643,399
Dépôts des entreprises publiques	**192,181**	52,327
Obligations de firmes d'impression de billets	**103,845**	-
Institutions financières non bancaires	**3,206**	1,192
Autres	**69,516**	79,482
	G **4,924,148**	3,776,400

(a) Les engagements des banques créatrices de monnaie représentent surtout des réserves statutaires en devises requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(À suivre)

(15) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Les contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	2004	2003
Fonds Monétaire International (FMI) **(a)**	G 4,426,604	5,031,167
Autres organismes internationaux:		
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	1,452,859	1,658,123
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	254,655	290,633
Association Internationale de Développement (IDA)	37,373	42,652
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	34,613	39,504
Société Internationale de Financement (IFC)	30,268	34,544
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)	5,977	6,820
	1,815,745	2,072,276
Dépôts des organismes internationaux	946,142	1,201,263
Emprunt - BID 990/SF - HA **(b)**	23,634	27,174
	G 7,212,125	8,331,880

(a) Les contributions et engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI) incluent des engagements relatifs à des opérations de l'État Haïtien et de la BRH.

(b) Le 20 janvier 1997, la BRH a signé un contrat de prêt no. 990/SF - HA avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Dans le cadre de ce contrat, la BID finance à concurrence de US$ 2,495,000 l'exécution du Programme de Renforcement Institutionnel de la BRH évalué à la contre-valeur de US$ 2,745,000 par la BID. Ce prêt porte intérêts aux taux de 1% l'an jusqu'au 20 janvier 2007 et, ensuite, de 2% l'an au-delà de cette date sur les soldes dus. Les intérêts sont capitalisés au financement. Des intérêts totalisant US$ 6,370 ont été capitalisés respectivement au cours des exercices 2004 et 2003. Ce prêt est remboursable au moyen de 60 tranches semestrielles consécutives dont la première devra être versée le 20 juillet 2007 et la dernière au plus tard le 20 janvier 2037.

Le 20 septembre 2002, sur requête du Ministère de l'Économie et des Finances et de la BRH, la partie non décaissée du financement a été annulée.

(À suivre)

(16) ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES

Les engagements en monnaie locale envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires se présentent comme suit:

En milliers de gourdes	**2004**	**2003**
Banques créatrices de monnaie **(a)**	G **11,594,668**	7,857,951
Bons BRH **(b)**	**3,545,120**	4,443,000
Institutions financières non bancaires	**362,768**	5,487
	G **15,502,556**	12,306,438

(a) Les engagements des banques créatrices de monnaie sont surtout des réserves statutaires en monnaie locale requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(b) Les taux de rémunérations des bons BRH aux 30 septembre sont comme suit:

	2004	**2003**
Échéance de 7 jours	**3.5%**	22.0%
Échéance de 28 jours	**5.5%**	24.0%
Échéance de 91 jours	**7.5%**	26.0%

En cas d'insuffisance de liquidités des banques, la BRH consent à prendre en pension des bons présentés par ces institutions à des taux variant entre 21% à 27% en 2004 et entre 20% à 31% en 2003. Les bons pris en pension sont reportés aux avances effectuées aux institutions financières **(note 9)**.

Au 30 septembre 2004, il n'y avait pas de bons pris en pension. Les bons pris en pension au 30 septembre 2003 s'élevaient à G 625,000,000.

(17) ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS

Les engagements envers les autres institutions sont les suivants:

En milliers de gourdes	**2004**	**2003**
Dépôts des entreprises publiques	G **106,406**	132,343
Chèques certifiés émis en monnaie locale	**21,821**	5,518
Divers	**7,636**	7,218
	G **135,863**	145,079

(À suivre)

(18) AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Les autres éléments du passif se présentent comme suit:

En milliers de gourdes		2004	2003
Dépôts de garantie - lettres de crédit	G	**268,685**	184,724
Chèques de Direction et certifiés - BRH		**93,112**	61,276
Provisions pour charges sociales		**73,538**	81,126
Dépôts-employés et autres comptes du personnel		**26,855**	22,608
Fournisseurs à payer		**15,606**	13,159
Fonds détenus pour tiers **(a)**		**14,451**	3,348
Contrepartie - dépôt à terme (BNDAI) **(note 12)**		**12,000**	12,000
Fonds immobilisés		**8,815**	8,792
Dépôts de cautionnement		**3,893**	3,696
Autres comptes à payer		**11,609**	12,594
	G	**528,564**	403,323

a) Fonds détenus pour tiers

Dans le cadre du Décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République D'Haïti, la BRH gère la liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI). À ce titre, elle comptabilise à son bilan un passif lié à la collection des obligations de tiers envers la BNDAI. De même, la BRH effectue certains débours pour compte de la BNDAI dans le cadre de cette gestion. Selon la politique de la Banque, ces débours sont débités directement aux obligations collectées pour le compte de la BNDAI.

Aux 30 septembre 2004 et 2003, les soldes des transactions enregistrées dans le cadre de la gestion de la liquidation de la BNDAI sont comme suit:

En milliers de gourdes		2004	2003
Autres éléments d'actif:			
Dépôt à terme détenu pour BNDAI	G	**12,000**	12,000
Autres éléments du passif:			
Contrepartie - dépôt à terme BNDAI		**(12,000)**	(12,000)
Valeurs collectées pour compte BNDAI, net		**(14,451)**	(3,348)
	G	**(14,451)**	(3,348)

(À suivre)

(19) AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent surtout les commissions provenant des opérations bancaires et des pénalités imposées dans le cadre des activités de surveillance du système financier.

(20) FONDS DE RETRAITE

La dépense annuelle pour le fonds de retraite correspondant aux contributions à ce fonds selon le taux fixé par la BRH s'élève à G 17,050,201 et G 13,797,047, pour les exercices terminés les 30 septembre 2004 et 2003, respectivement.

Suite à une décision de Conseil en 1993, les bénéfices sur le fonds de retraite ne sont pas prédéterminés et sont payés, à partir de cette date, en fonction des contributions fixées par le Conseil. Le Conseil de la BRH estime que tout passif éventuel relatif à ce fonds de retraite n'est pas d'importance à la situation financière de la BRH.

(21) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Au 30 septembre 2004, les lettres de garantie émises par la BRH en faveur de sociétés commerciales s'élèvent à environ G 110,532,597. Les lettres de crédit ont été émises sur demande du Ministère de l'Économie et des Finances et garantissent des créances de l'État Haïtien et de certaines entreprises publiques envers ces sociétés.

Au 30 septembre 2004, la BRH traite de certaines affaires en instance de litige par ou contre quelques tiers. Selon l'évaluation des faits à jours, de l'avis de conseillers juridiques, les positions prises par la BRH sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière de la BRH.

(22) POSTES HORS BILAN

Les postes hors bilan comprennent:

En milliers de gourdes	**2004**	**2003**
Prêts à l'État Haïtien garantis par la BRH	**G 3,873,918**	5,938,605
Stocks de billets et pièces chez les fournisseurs	**G 13,107,500**	16,784,447

(À suivre)

(23) GESTION DES RISQUES

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de placements, de taux d'intérêts, de crédit et de change.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités surviendrait si la BRH n'arrivait pas à convertir, à approximativement leur valeur marchande, ses placements en cash ou si elle n'arrivait pas à disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Une gestion prudente des risques de liquidités sous-entend le maintien de liquidités ou d'équivalent de liquidités suffisantes et/ou l'utilisation rationnelle de politiques de financement.

Les obligations de la BRH ne l'exposent pas à des risques importants de liquidités vu qu'elle n'a généralement pas de créances importantes envers des fournisseurs étrangers. La BRH doit également maintenir suffisamment de réserves liquides en dollars US pour permettre, à titre de fiduciaire, le règlement des obligations de l'État à leur date d'échéance. La BRH gère ce risque à travers:

- Un processus budgétaire permettant de suivre les échéances des créances étrangères du gouvernement.
- Le maintien d'un portefeuille de placements facilement négociable.

La BRH, à l'instar de toutes banques centrales, n'a pas de risque de liquidités par rapport à ses obligations locales.

Risques de placements

Le risque de placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, la BRH a mis en place des politiques et procédures qui définissent la nature et la qualité des titres de placements dans lesquels elle investit.

Les principaux paramètres de la politique de la BRH sont les suivants:

- Investir dans des titres de créances négociables bien côtés, facilement disponibles et à risques faibles.
- Fixer des critères de maturité maximale.
- La diversification du portefeuille en différents instruments tout en limitant l'exposition maximale permise par type de sécurité ou par émetteur.

(À suivre)

(23) GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risques de placements (suite)

Les placements de la Banque Centrale rencontrent les objectifs de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises.

Risques de taux d'intérêts

La gestion des risques de taux d'intérêts à la BRH est conditionnée par les objectifs en matière de politique monétaire. Le portefeuille de prêts de la BRH est constitué principalement de crédit au Gouvernement dont les taux d'intérêts ne sont pas des taux commerciaux. Les taux de rémunération des Bons BRH sont ajustés régulièrement.

Risques de crédit

Le risque de crédit résulte de l'incapacité d'un emprunteur de s'acquitter de ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Le portefeuille de crédit de la Banque Centrale est constitué en majeure partie (95%) par le crédit au Gouvernement. La BRH en tant que banquier de l'État n'est pas exposée à des risques significatifs de par ses engagements de crédit envers l'État.

Risques de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères, exprimée en gourdes, due aux fluctuations du taux de change. En vertu de l'article 56 de la loi organique de la BRH, les gains et pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or sont comptabilisés à la Réserve de Réévaluation.

(24) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassifiés pour fins de présentation seulement.

XIII. ANNEXE JURIDIQUE

Conseils d'Administration

Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH)

Moniteur # 84 du 25 septembre 1947

Arrêté du 25 septembre 1947 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1947 :

Gaston Margron

C.E. Van Waterschoodt

Emmanuel Thézan *

Christian Aimé *

A.M. Herres

Moniteur # 27 du 21 mars 1949

Arrêté du 21 mars 1949 nommant M. Victor M. Coicou*, membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par la mise à la retraite de M. Chs. Van Waterschoodt.

Moniteur # 22 du 4 mars 1952

Arrêté du 3 mars 1952 nommant M. Arsène E. Magloire Membre du Conseil d'Administration de la BNRH pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par le décès de M. Gaston Margron.

Moniteur # 93 du 29 septembre 1952

Arrêté du 29 septembre 1952 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1952 :

Christian F. Aimé *

Arthur M. Herres

Victor M. Coicou *

Arsène E. Magloire

J. Frédéric Magny *

Moniteur # 23 du 11 mars 1957

Arrêté du 11 mars 1957 nommant pour 5 ans à partir du 11 mars 1957 :

Silvère Pilié *

Maurice Télémaque *

François Auguste *

Jean Méhu

Robert Bonhomme

Moniteur # 114 du 17 octobre 1957

Arrêté nommant M. Benjamin Prophète, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti en remplacement de M. Robert Bonhomme, démissionnaire.

Moniteur # 2 du 4 janvier 1958

Arrêté du 31 décembre 1957 nommant pour 5 ans :

Maurice Télémaque *

Antonio André *

François Auguste *

Marcel Vaval

Jean Pierre Mompoint

Moniteur # 8 du 23 janvier 1960

Arrêté du 23 janvier 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André *

Joseph Chatelain *

Louis Smith *

Vilfort Beauvoir

Lebert Jean Pierre

Moniteur # 113 du 27 novembre 1960

Arrêté du 26 novembre 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André*

Vilfort Beauvoir

François Murat *

Noé Fourcand

Jean Magloire

Moniteur # 110 du 26 novembre 1965

Arrêté du 26 novembre 1965 nommant pour 5 ans :

Antonio André *, Président et Directeur Général

Vilfort Beauvoir, Vice-Président et Directeur

François Murat *, Membre et Directeur Commercial

Noé Fourcand, Membre

Jean Magloire, Membre

Moniteur # 82 du 5 Octobre 1970

Arrêté du 4 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

Antonio André *

Léon Mirambeau

René Adrien *

Noé Fourcand

Jean Magloire

Moniteur # 75 du 30 octobre 1975

Arrêté du 3 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

François Murat *

Adrien Bonnefil *

Franck Bouchereau *

Léon Mirambeau

Donasson Alphonse

Moniteur # 69-A du 9 septembre 1976

Arrêté du 8 septembre 1976 nommant pour 5 ans :

Antonio André *, Président-Directeur Général

Adrien Bonnefil *

Franck Bouchereau *

Donasson Alphonse

Léon Mirambeau

Banque de la République d'Haïti

Moniteur # 76-B du 27 septembre 1979

Arrêté du 26 septembre 1979 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *

Edouard Racine, Gouverneur Adjoint *

René Lafontant, Directeur Général *

Lameck Georges, Membre *

Allan Nolté, Membre *

Moniteur # 42 du 21 juillet 1980

Arrêté du 18 juillet 1980 nommant pour 3 ans :

Gérard Martineau, Gouverneur *

Raoul Berret, Gouverneur Adjoint

René Lafontant, Directeur Général *

Lameck Georges, Membre *

Allan Nolté, Membre *

Moniteur # 12 du 8 février 1982

Arrêté du 8 février 1982 nommant pour 3 ans :

Marcel Léger, Gouverneur *

Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *

Jean Claude Sanon, Directeur Général *

Lameck Georges, Membre *

Bonivert Claude, Membre *

Moniteur # 51 du 14 juillet 1982

Arrêté du 12 juillet 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *

Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *

Jean Claude Sanon, Directeur Général *

Lameck Georges, Membre *

Bonivert Claude, Membre *

Moniteur # 87-A du 16 décembre 1982

Arrêté du 14 décembre 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *

Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *

Jean Claude Sanon, Directeur Général *

Lameck Georges, Membre *

André Josaphat, Membre *

Moniteur # 26 du 18 Avril 1983

Arrêté du 6 avril 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *

Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *

Jean Claude Sanon, Directeur Général *

André Josaphat, Membre *

Stanley Théard, Membre

Moniteur # 70 du 6 octobre 1983

Arrêté du 31 août 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *

Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *

Jean Claude Sanon, Directeur Général *

André Josaphat, Membre *

Gérard Pierre-Louis, Membre

Moniteur # 43 du 20 juin 1985

Arrêté du 11 juin 1985 nommant pour 3 ans :

Jean Claude Sanon, Gouverneur *

Jacques Joubert, Gouverneur Adjoint *

Félix Gaston, Directeur Général *

Stanley Théard, Membre

Bonivert Claude, Membre *

Moniteur # 19 du 27 février 1986

Arrêté du 27 février 1986 nommant pour 3 ans :

Onill Millet, Gouverneur *

Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *

Sully Belancourt, Directeur Général *

Joseph Lagroue, Membre *

Guy A. Douyon, Membre

Moniteur # 57 du 30 juin 1988

Arrêté du 23 juin 1988 nommant :

Hubert Cameau *, Membre du Conseil d'Administration en remplacement de Guy A. Douyon, démissionnaire.

Moniteur # 71-A du 11 août 1988

Arrêté du 3 août 1988 nommant :

Joseph Lagroue *, Directeur Général en remplacement de Sully Belancourt, démissionnaire et

M. Gérard Noël *, Membre.

Moniteur # 85-A du 29 septembre 1988

Arrêté du 26 septembre 1988 nommant pour 3 ans :

Ernest Ricot, Gouverneur

Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *

Eddy V. Etienne, Directeur Général *

Yvon Guirand, Membre

Ernst Nicolas, Membre *

Moniteur # 48 du 26 juin 1989

Arrêté du 22 juin 1989 nommant pour 3 ans :

Jacques Vilgrain, Gouverneur

Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *

Charles Beaulieu, Directeur Général *

Fritz Viala, Membre

Fritz Laurenceau, Membre *

Moniteur # 30 du 29 mars 1990

Arrêté du 26 mars 1990 nommant Serge Pothel, Gouverneur

Moniteur # 68-A du 6 août 1990

Arrêté du 3 août 1990 nommant :

Charles Beaulieu, Gouverneur *

Fritz Laurenceau, Gouverneur Adjoint *

Joachim Noel, Directeur Général *

Fritz Viala, Membre

René Durand, Membre *

Moniteur # 28-A du 1er avril 1991

Arrêté du 21 mars 1991 nommant :

Roger Pérodin, Gouverneur *

Dumas Benjamin, Gouverneur Adjoint *

Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *

Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *

Venel Joseph, Membre *

Moniteur # 94-A du 2 décembre 1991

Arrêté du 25 novembre 1991

Bonivert Claude, Gouverneur *

Fritzner Beauzile, Vice Président *

Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *

Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *

Serge Pérodin, Membre *

Moniteur d'octobre 1994

Arrêté d'Octobre 1994 nommant la Commission Provisoire de Gestion de la Banque de la République d'Haiti :

Roger Pérodin, Président *

Bonivert Claude, Membre *

Monique Ph. Thébaud, Membre *

Venel Joseph, Membre *

Dumas Benjamin, Membre *

Moniteur # 99 du 15 décembre 1994

Arrêté du 8 décembre 1994 nommant :

Leslie Delatour, Gouverneur

Fred Joseph, Vice-Gouverneur

Roland Pierre, Directeur Général

Venel Joseph, Membre *

Henry Cassion, Membre

Moniteur # 9 du 31 janvier 1996

Arrêté du 16 janvier 1996 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur Adjoint en remplacement de Fred Joseph.

Moniteur # 12 du 12 février 1998

Arrêté du 9 février 1998 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur

Roland Pierre, Gouverneur Adjoint

Henry Cassion, Directeur Général

Venel Joseph, Membre *

Max Etienne, Membre *

Moniteur # 71 du 30 août 2001

Arrêté du 16 août 2001 nommant:

Venel Joseph, Gouverneur*

Hancy Pierre-Louis, Gouverneur Adjoint*

Réginald Mondésir, Directeur Général

Gladys Péan, Membre

Yvon Guirand, Membre

Moniteur # 22 du 27 avril 2004

Arrêté du 31 mars 2004 nommant:

Raymond Magloire, Gouverneur

Philippe W. Lahens, Gouverneur Adjoint

Charles Castel, Directeur Général*

Rémy Montas, Membre

Georges Henry Fils, Membre

* Cadre de la BNRH ou de la BRH

Liste des Circulaires

Durant l'exercice 2004 la BRH n'a émis aucune circulaire.